

## Les inégalités sociales de santé : les comprendre pour agir

3, 4 octobre et 21 novembre 2019 - LYON



### OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- Définir et comprendre les déterminants de la santé, leurs interrelations et leurs impacts sur les inégalités sociales de santé.
- Comprendre les mécanismes de construction des inégalités sociales de santé.
- Identifier l'impact des actions d'éducation pour la santé et des actions sociales sur les inégalités sociales de santé.
- Connaître les conditions de mise en œuvre d'actions contribuant à la réduction des inégalités sociales de santé.



### PUBLICS et PRÉREQUIS

Travailleurs sociaux (milieu de l'éducation populaire et en institution), acteurs de la santé et de la promotion de la santé, élus, techniciens de collectivités territoriales.

Il n'y a pas de pré-requis spécifiques pour accéder à cette formation.



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel de **3 jours** (21 heures).  
Groupe de 10 à 15 participants.

Démarche participative et impliquante qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

Une attention particulière sera portée aux inégalités sociales de santé liées à l'alimentation et à la santé au travail.



### FORMATEURS

Mélanie VILLEVAL et Astride JUNET, formatrices en promotion de la santé à l'IREPS ARA.



### LIEU ET HORAIRES

IREPS Auvergne-Rhône-Alpes,  
9 quai Jean Moulin, 69001 Lyon.  
3, 4 octobre et 21 novembre 2019.  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



### PROGRAMME

#### Jour 1

#### Les inégalités sociales de santé et les déterminants de la santé

- Les facteurs influençant les choix et états de santé.
- Les inégalités sociales de santé : définition, construction et mécanismes.

#### Jour 2

#### Les leviers d'action

- L'analyse des impacts positifs et négatifs des projets sur les inégalités sociales de santé.
- Exemples d'actions visant la réduction des inégalités sociales de santé.
- Prendre en compte les inégalités sociales de santé dans l'ensemble des projets.
- Mise en pratique à partir de cas concrets : freins, leviers, conditions de mise en œuvre.

#### Jour 3

#### La mise en pratique

- Approfondissement des contenus en fonction des besoins identifiés avec les stagiaires.
- Echanges et analyse des mises en pratique.

Tarif : sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de l'ARS ARA

#### Validation de la formation

Emargement et suivi de présence par demi journée.  
Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation.

# INSCRIPTION

## LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ : LES COMPRENDRE POUR AGIR

3, 4 octobre et 21 novembre 2019 - Lyon

*Merci d'écrire lisiblement pour recevoir votre confirmation d'inscription par mail.*

### STAGIAIRE

NOM : ..... Prénom : .....

Profession / fonction : .....

Adresse (si inscription à titre individuel) : .....

Tél. : .....

Email : .....

### ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou Raison sociale : .....

Adresse : .....

Nom et prénom du référent formation : .....

Tél. : .....

Email : .....

**Formation sans frais pédagogiques grâce au soutien financier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Les autres frais (hébergement, restauration, déplacement...) sont à la charge du participant ou de son employeur.**

Vous vous inscrivez en tant que :

- Salarié(e) bénéficiant d'un financement par l'employeur ou OPCA ou PACIF
- Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public
- Personne en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA
- Particulier à vos propres frais
- Bénévole
- Autres. Précisez : .....

*Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure).  
Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.*

*Une convention de formation vous sera envoyée au moins 3 semaines avant le début  
de la formation. Merci de nous la retourner signée.*

Bulletin à retourner  
par mail ou courrier  
**avant le 12 septembre 2019** à  
IREPS Auvergne-Rhône-Alpes  
9 quai Jean Moulin  
69001 Lyon  
[formation@ireps-ara.org](mailto:formation@ireps-ara.org)